

Commune de GUILLESTRE
Hautes-Alpes

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

N°2022-167

=====

OBJET : Délégation de signature à Mme Bénédicte PEYROT

Le Maire de la commune de GUILLESTRE,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu les articles L.2122-19 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L.423-1 du code de l'urbanisme ;

CONSIDÉRANT que, Madame Bénédicte PEYROT, Responsable de la régie de l'eau et de l'énergie, remplit les conditions statutaires pour bénéficier d'une délégation de signature au regard du grade détenu et des fonctions exercées,

CONSIDÉRANT la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de signature du maire à la responsable de la régie de l'eau et de l'énergie, pour signer :

A R R E T E

Article 1 :

Mme le Maire de Guillestre donne, sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de signature à Madame Bénédicte PEYROT, exerçant les fonctions de responsable de la régie de l'eau et de l'énergie, pour signer :

- Des bordereaux d'envoi et accusés de réception simples ;
- Le formulaire de demande de renseignement pour compléter un dossier administratif.

Article 2 :

Cette délégation prendra effet à compter du 1^{er} septembre 2022 pendant toute la durée de l'exercice des fonctions de l'agent et dans la limite du mandat du maire.

Article 3 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Il peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.

Article 4 :

Madame le Maire, Madame la Directrice générale des services sont chargées, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 :

Le présent arrêté sera affiché et notifié à l'intéressé, inscrit au registre des arrêtés du maire et transmis au contrôle de légalité.

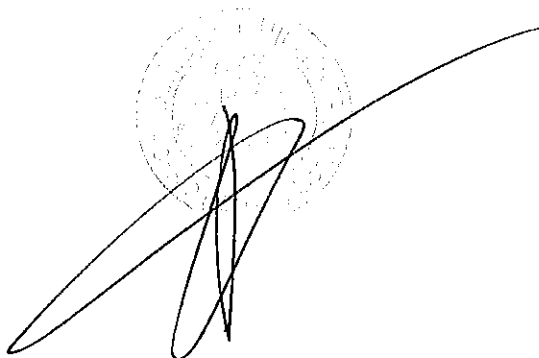
Ampliation sera transmise à :

- Madame la sous-préfète,
- Monsieur le Directeur Départemental des Territoires,
- L'intéressée.

Envoyé en préfecture le 30/08/2022
Reçu en préfecture le 30/08/2022
Affiché le
ID : 005-210500658-20220829-2022_167-AR

Fait à GUILLESTRE, le 29 août 2022,
Madame le Maire,
Christine PORTEVIN

Notifié le
Signature de l'agent
Mme Bénédicte PEYROT

A handwritten signature in black ink is written over a circular official stamp. The stamp is faint and contains text that is mostly illegible, but it appears to be an official seal or stamp of the signatory.